

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 3 février 2026**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Damien PFLEGER

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 29 janvier 2026

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 6

Membres absents excusés : Mmes Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Caroline WAGENTRUTZ.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20260203****Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT –
Compte-rendu d'information au 03/02/2026**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**PREND ACTE** du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.**• Devis signés :**

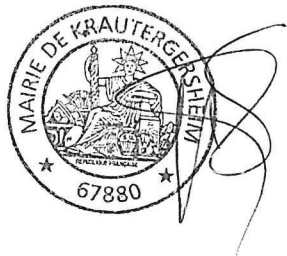
- offre SVP – Abonnement pour un accompagnement par des experts pour un montant mensuel H.T. de 341,49 €
- devis CALLISSANDRE SARL – Acquisition de contreplaqué pour un montant H.T. de 120,16 €
- devis EG SIGNALISATION – Marquage pour entrées de village pour un montant H.T. de 2 805,00 €
- offre WEMAGNUS – Contrat de services pour accès aux solutions de gestion financière, ressources humaines et relation citoyen pour un montant H.T. de 7 950,00 €

• Délivrance de concessions dans le cimetière :

- une nouvelle concession de 50 ans attribuée à M. COEN Frédéric au nouveau cimetière,
- une nouvelle concession de 50 ans attribuée à M. PRUVOST Jean-Pierre au nouveau cimetière.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 05 février 2026

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Damien PFLEGER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>